

COMMENT J'ORGANISE MA DÉMARCHE ?

1/2

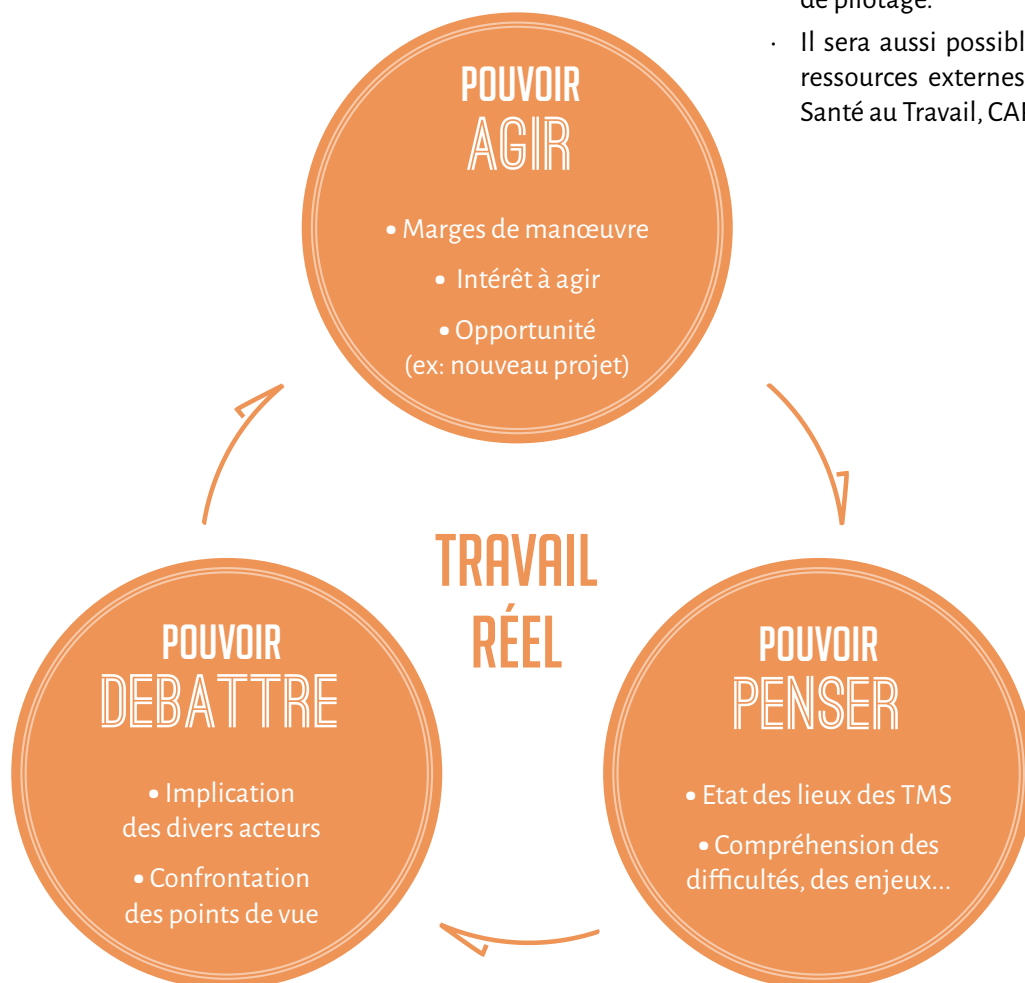
Quel que soit le projet, 2 niveaux de contribution complémentaires sont nécessaires :

- **Le chef d'entreprise pilote le projet.** Il s'entoure de ses responsables et des représentants du personnel (s'ils existent dans l'entreprise) pour décider, animer et suivre la démarche. Il peut également bénéficier de l'appui d'acteurs externes tels que : médecin du travail, préventeur Carsat, consultants,...
- **Les salariés, experts de leur travail, participent à plusieurs à l'analyse du problème et à la recherche de solutions.** Ce travail de réflexion entre salariés prend ainsi la forme d'un « groupe de travail ».

Pour la mise en oeuvre :

Quelques repères ou points de vigilance sur les moyens à mettre en oeuvre :

- Le chef d'entreprise informe son équipe du démarrage du projet, et tout au long de son avancée (ex : compte-rendu oral, écrit, etc).
- Se mettre préalablement d'accord sur la compréhension des TMS et sur la démarche (ou le projet) qui s'engage.
- Définir et choisir un animateur du projet qui fera notamment le lien entre le chef d'entreprise et le groupe de travail. Il peut être utile de le former pour assurer cette mission.
- Constituer le groupe de travail avec des salariés volontaires et concernés par le projet.
- Planifier les étapes de la démarche et les temps de réunions correspondants,
- Libérer du temps pour le groupe de travail et les réunions de pilotage.
- Il sera aussi possible de solliciter, selon les besoins, les ressources externes nécessaires (exemples : Service de Santé au Travail, CARSAT, consultants ergonomes, etc).



COMMENT J'ORGANISE MA DÉMARCHE ?

2/2

 OUTILS/RESSOURCES :

Vous pouvez également solliciter un conseiller extérieur en contactant votre Service de santé au travail, votre préventeur de la Carsat Bretagne ou MSA ou en faisant appel à un consultant en ergonomie. Pour contacter un consultant, vous pouvez vous appuyer sur les documents suivants :

Pour développer vos compétences internes pour comprendre et agir sur la prévention des TMS, une offre de formation est à votre disposition : formation CARSAT (dirigeant), formation chargé de prévention, formation PRAP IBC, PRAP 2S,...

Les acteurs internes et externes de l'entreprise

Les acteurs internes

Le chef
d'établissementLe CHSCT
ou les déléguées
du personnelLa fonction
ressources
humaines

Les salariés

Le préventeur,
responsable
du projet TMSLa fonction
« méthode et
industrialisation »Le management
de proximité

Les acteurs externes

Le médecin
du travailLes appuis externes
(CARSAT, ARACT,
OPPBT, IPRP,
consultant...)